

## POINT 12 : PROJET DE DÉLIBÉRATION – DCM20260616-12

### TAUX HORAIRES DES AGENTS ET ENGINS COMMUNAUX – ANNÉE 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 juin 2025 fixant les taux horaires des agents communaux employés en régie ainsi que les taux horaires des engins utilisés.

Les tarifs proposés sont modifiés, chaque année, en application des index BT01 du mois de janvier.

INDEX BT01	
JANVIER 2026	134.7
JANVIER 2025	132.0
Coefficient	1.00917
Coefficient arrondi à	<b>1.01</b>

Désignation	Taux horaires 2025 en €	Taux horaires 2026 en €	
	Montant	Montant	Montant (arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche)
Agents toutes catégories	31.50	32,13	<b>32.00</b>
Compresseur/cylindre/groupe électrogène	9.00	9,18	<b>9.00</b>
Gros matériel/espaces verts (ramasseuse, tracteur, tondeuses autoportées)	17.50	17,85	<b>18.00</b>
Véhicules légers	31.50	32,13	<b>32.00</b>
Tracto-pelle/poids lourds	65.00	66,30	<b>66.00</b>

La Commission Finances, réunie le 02 juin 2026, a émis un avis favorable

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentées,

- **APPROUVE** les tarifs proposés ;
- **PRECISE** que les tarifs seront révisés au début de chaque année, en fonction de l'indice BT01 du moment, le prix horaire sera arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche ;
- **FIXE** au 1<sup>er</sup> janvier 2026 la date d'application du barème ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Mathieu GAGLIARDI**